

Jour de séance 43

le jeudi 17 mai 2012

13 h

Prière.

M. Malloch (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de Pennfield et des environs, qui exhortent le gouvernement à empêcher une usine de compostage de traiter des déchets de poissons. (Pétition 84.)

L'hon. M. Leonard dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Sommaire de la demande de propositions 0610053* et, d'autre part, *Sommaire de la DDP 35475 et addenda après l'appel d'offres*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Blais :

55, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*;

par l'hon. M. Fitch :

56, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

M. Kenny donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 24 mai 2012, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que Brunswick Mine est un employeur important et un moteur économique dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la fermeture de la mine aura un effet dévastateur sur l'économie locale ;

attendu que l'emplacement de Brunswick Mine compte de nombreux biens d'une grande valeur, y compris plusieurs broyeurs ;

attendu que le prix des minerais a augmenté à tel point que d'autres compagnies minières se sont montrées intéressées à établir des activités dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les biens en question pourraient être utiles pour attirer d'autres possibilités d'activités minières ou d'autres projets de développement économique afin de créer de nouvelles perspectives d'emploi ;

attendu qu'un broyeur a déjà été démantelé et transporté à une autre mine à l'extérieur du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à donner la priorité aux biens de Brunswick Mine qu'il serait utile de conserver, à élaborer une stratégie pour attirer de nouvelles entreprises liées aux activités minières ou autres afin qu'elles s'établissent dans la région, à déployer ses meilleurs efforts pour que les biens en question soient conservés et demeurent sur les lieux dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Soucy, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance le vendredi 18 mai 2012, s'ajourne au mardi 29 mai 2012 à 13 h 30.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 18 mai 2012, la deuxième lecture des projets de loi 55 et 56 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, après l'étude des affaires émanant de l'opposition et la troisième lecture de projets de loi, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 soit appelée. Ensuite, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 40, 43 et 44.

Le débat reprend sur la motion 49, proposée par M. Bertrand LeBlanc, appuyé par M. Albert, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement provincial a publié un modèle des commissions de services régionaux prévoyant la création de 12 commissions de services régionaux d'ici à janvier 2013;

attendu que plusieurs personnes expriment des inquiétudes et soulèvent des questions pertinentes concernant les commissions de services régionaux proposées;

attendu que les séances d'information publiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'ont pas fourni aux gens l'information qu'ils ont besoin et méritent et n'ont pas répondu de façon adéquate ou suffisante au grand nombre de questions posées;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement provincial retarde d'un an ses plans de mise en oeuvre du nouveau modèle de prestation de services régionaux afin de donner l'occasion d'avoir une consultation et une participation sérieuses, y compris des réunions publiques dans les districts de services locaux et les communautés et collectivités rurales.

Le débat se termine. La motion 49, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 12

| | | |
|---------------|------------|---------------------|
| M. S. Graham | M. Doucet | M. Bernard LeBlanc |
| M. Arseneault | M. Albert | M. Bertrand LeBlanc |
| M. Fraser | M. Kenny | M. Melanson |
| M. Haché | M. Collins | M. D. Landry |

CONTRE : 33

| | | |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| l'hon. M. Fitch | l'hon. M. Olscamp | M ^{me} Lynch |
| l'hon. M. Higgs | l'hon. M. Trevors | M. Malloch |
| l'hon. M. Alward | M. K. MacDonald | M. B. Macdonald |
| l'hon. P. Robichaud | M ^{me} Shephard | M. S. Robichaud |
| l'hon. Jody Carr | M ^{me} Wilson | M. Savoie |
| l'hon. M. Holder | M. Wetmore | M. Bonenfant |
| l'hon. M. Williams | M. McLean | M. Stewart |
| l'hon. M ^{me} Blais | M. Killen | M. Betts |
| l'hon. M. Leonard | M. Soucy | M. C. Landry |
| l'hon. M ^{me} Stultz | M. Lifford | M. Urquhart |
| l'hon. M. Northrup | M. Riordon | M. Jack Carr |

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi sur les contrats de téléphonie cellulaire*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance, suspendue à 18 h, reprend à 19 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 30, *Loi modifiant la Loi d'interprétation* ;
- 31, *Loi sur la réforme du droit de 2012 (modifications diverses)* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 36, *Loi sur l'abrogation des lois* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur le curateur public* ;
- 39, *Loi sur les petites créances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi modifiant la Loi sur les garderies éducatives*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu familial*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur le service d'urgence 911*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 50, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi sur les emprunts de 2012*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi sur les emprunts de 2012*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

40, *Loi modifiant la Loi sur la Société de voirie du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

43, *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.